

Actes du Congrès
COLLÈGES CÉLÉBRATIONS 92
Conference Proceedings



MONTRÉAL MAY 24 25 26 27 MAI 1992

Le développement de matériel didactique écrit

par

Jean-Louis LONGTIN, Claude SÉGUIN
et Jacques ROBITAILLE
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
(Québec)

Atelier 2D45

Collèges
créateurs d'avenir

Colleges
creators of the future



Association des collèges
communautaires du Canada



Association québécoise de
pédagogie collégiale

LE DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL DIDACTIQUE ÉCRIT

L'enseignement technique dans les collèges du Québec fait souvent face à une absence marquée de manuel de base. Il est facile de comprendre cette absence lorsque l'on connaît l'étroitesse du marché francophone québécois et, de ce fait, le manque d'intérêt des auteurs potentiels et des éditeurs à se lancer dans une entreprise ardue qui ne rapporte pas beaucoup.

Trouver une solution à cette situation, c'est ce que demandait le Ministère lorsqu'il confia à notre Service le mandat «d'assurer une documentation didactique adéquate et en langue française pour les étudiants du secteur professionnel au niveau collégial».

Le défi nous est apparu important. Le programme d'aide au développement de matériel didactique, dont je veux vous entretenir, propose une solution qui tient compte de notre réalité économique, culturelle et scolaire, ainsi que des politiques du gouvernement concernant la langue et l'industrie du livre.

J'ai pensé vous décrire d'abord, brièvement, le cadre dans lequel fonctionne le programme et voir ensuite comment nous arrivent les projets. J'aborderai, par après, les formes d'aides offertes aux professeurs et aux collèges, c'est-à-dire le support financier et l'aide pédagogique. Je terminerai par quelques données sur les résultats et les retombées du programme.

1. LE CADRE DU PROGRAMME

Le programme repose concrètement sur un certain nombre de choix que nous avons dû faire pour corriger la situation le mieux possible. Il nous a fallu d'abord définir le type d'ouvrages à produire; bien cerner la clientèle visée ainsi que les besoins à satisfaire; identifier les ressources, à savoir les auteurs et les collaborateurs; décider du rôle des maisons d'édition; convenir, enfin, d'un partage de tâches et de responsabilités entre les collèges et la Direction générale de l'enseignement collégial.

a) Le type d'ouvrages à développer

Comme nous intervenons dans les domaines où il n'y a à peu près pas de matériel didactique, nous avons choisi de viser la production de manuels de base, ces derniers devant être adéquats et en langue française, de conception originale ou traduits, et servir tout au long d'un cours à l'apprentissage et à l'enseignement. Sont donc exclus les notes de cours, les cahiers d'exercices, les recueils de textes, les guides de stage, etc. conçus selon une approche précise et personnelle.

b) La clientèle visée

L'ouvrage doit être adapté aux étudiants des collèges inscrits dans des cours du secteur professionnel à clientèle restreinte. Nous visons exclusivement les clientèles qui, sans aide, ne peuvent être desservies par les éditeurs.

c) Le besoin à satisfaire

Le besoin à satisfaire doit correspondre à un besoin de réseau. Donc, le projet soumis par un individu doit être confirmé par l'ensemble des professeurs du programme concerné.

d) Les auteurs et les collaborateurs

Le programme s'adresse normalement aux professeurs de collège. Un spécialiste étranger au réseau collégial mais reconnu pour sa compétence exceptionnelle peut devenir auteur à la condition d'obtenir l'appui des professeurs de la discipline visée.

Les collaborateurs qui accompagnent les auteurs dans leur travail sont tous des spécialistes dans le domaine touché et proviennent, selon les besoins, du milieu collégial aussi bien que du milieu universitaire et du marché du travail.

Le rôle de l'auteur étant essentiellement, à titre de spécialiste, de livrer un contenu qui soit compris par son lecteur, il faut lui associer un réviseur linguistique dont la spécialité est de s'assurer que ce contenu soit communiqué dans une langue correcte et appropriée.

e) Les maisons d'édition

Dans tous les cas où c'est possible, la publication et la distribution des ouvrages doivent être confiée à des éditeurs professionnels, dont l'intérêt et la compétence permettent d'obtenir du matériel de qualité. Par le fait même, les éditeurs peuvent assumer toutes les obligations qui sont reliées au commerce du livre, telles que la publicité, la gestion des droits d'auteur, les réimpressions, les rééditions, etc.

f) La coordination des projets

- Les collègues

Les collègues prennent en charge la réalisation du matériel didactique développé par leur personnel enseignant et signent avec les intervenants les ententes nécessaires.

Le fait de prendre en charge la réalisation du matériel didactique permet aux collègues de développer un savoir-faire qu'ils peuvent réinvestir dans l'élaboration d'autres matériels.

Il est important aussi que le professeur-auteur puisse recevoir de l'aide et de l'encouragement de la part de personnes qui le côtoient régulièrement.

- Le Service de développement de matériel didactique

Le Service n'est pas seulement un dispensateur de subventions. Il assume la coordination générale de chaque dossier. Par l'intermédiaire de ses responsables de projets, il fournit aux professeurs et aux collègues toute l'aide pédagogique et technique dont ils peuvent avoir besoin et s'assure du bon fonctionnement des projets aux principales étapes de leur réalisation.

2. D'OÙ PROVIENNENT LES PROJETS?

Les professeurs sont les mieux placés pour identifier le type d'ouvrage dont les étudiants ont besoin et pour participer à leur réalisation.

Ainsi, à chaque automne, ils sont invités, par un «Appel de projets», à soumettre des projets. Pour être admissibles, toutefois, ces derniers doivent satisfaire à un certain nombre de conditions :

- constituer un document didactique de base;
- se rattacher à un programme d'enseignement professionnel de niveau collégial à faible clientèle, pour lequel il n'existe pas de documentation appropriée en français;
- faire confirmer le besoin par le comité de coordination du programme visé;
- obtenir l'appui de la direction des services pédagogiques du collège d'origine.

La sélection est faite au cours des mois de mars, avril et mai suivants, par un comité qui regroupe des représentants des collèges (professeurs et responsables des ressources didactiques), des représentants du Service des programmes et du Service de développement de matériel didactique à la DGEC.

3. LE SUPPORT FINANCIER

La réalisation d'un projet fait normalement l'objet d'une entente entre la Direction générale de l'enseignement collégial et le collège de l'auteur, une entente qui précise le contenu, les caractéristiques et l'ampleur de l'ouvrage, les modalités de fonctionnement, le partage des responsabilités, le calendrier de production, etc.

De façon générale, les frais de production sont assumés par la DGEC. Lorsqu'il s'agit de la rédaction d'un ouvrage, par exemple, l'entente prévoit les montants à verser à l'auteur, aux réviseurs de contenu et de

langue et aux autres collaborateurs, tels que les dessinateurs, les photographes, les typistes, etc. Pour la publication de l'ouvrage, l'entente comprend les sommes réclamées par l'éditeur, ces sommes correspondant habituellement à la différence entre les coûts de production et les revenus anticipés.

À noter que le professeur qui accepte de rédiger un ouvrage dans le cadre du programme d'aide agit véritablement à titre d'auteur et est considéré comme tel. Ainsi, il a droit à des redevances pour tout exemplaire vendu et reçoit en plus un montant forfaitaire pour la rédaction.

Sur la base de ce montant le professeur peut négocier avec la direction de son collège, s'il le désire, une libération plus ou moins partielle de sa tâche d'enseignement.

4. L'AIDE À LA PRODUCTION

La grande originalité du programme de développement de matériel didactique écrit réside sans aucun doute dans la nature et l'ampleur de l'encadrement fourni aux équipes de production des collèges. Nous croyons que pour réaliser un bon manuel, il n'est pas bon que l'auteur soit seul.

L'encadrement prend d'abord la forme de soutien à la conception de l'ouvrage. Ainsi, dès le début, l'auteur peut profiter des services d'un responsable de projets de notre Service. Ce dernier, en concertation avec le représentant du collège, voit à ce que le projet soit bien défini. À cette fin, il organise et anime des comités d'analyse et de consultation regroupant des représentants du milieu de l'enseignement et du travail, de manière à faire ressortir les stratégies d'enseignement et les applications pédagogiques les plus pertinentes. Il aide ensuite l'auteur à adapter et à compléter le plan de l'ouvrage, pour aboutir, à la fin, à la rédaction d'un devis définitif.

En cours d'élaboration du manuscrit, l'encadrement prend la forme de soutien à la rédaction. À cette étape, l'auteur a besoin d'être accompagné. Il faut lire et relire le texte, vérifier la logique de l'enchaînement, la clarté des idées, la lisibilité du texte, au besoin remettre en question certains choix d'approches pédagogiques, etc. Pour ce faire, il faut avoir recours à divers spécialistes, donc les choisir, les guider, les évaluer et les contrôler. Autant de tâches dont l'auteur peut être soulagé. C'est le moment où l'équipe peut être confrontée avec des problèmes techniques de tous ordres, où l'on doit affronter des situations nouvelles et y apporter des solutions particulières, adaptées aux personnes impliquées dans le projet.

La publication d'un ouvrage constitue une opération dont les exigences sont souvent inconnues pour l'auteur. D'où l'importance d'une aide que peut offrir le Service pour le choix d'un éditeur et le travail d'édition lui-même, telles les lectures d'épreuves, l'élaboration d'index, etc., de même que pour la négociation de contrats qui lient le collège, l'éditeur, l'auteur ou d'autres collaborateurs, et le contrôle de leurs applications.

Quelle que soit l'étape de réalisation de l'ouvrage, l'encadrement offert par le Service prend la forme d'un transfert d'expertise au collège et à l'auteur. L'élaboration d'un contenu et la mise en marche d'une production, le suivi et l'évaluation des travaux, la préparation d'appel d'offres et l'analyse de soumissions, etc. font appel à des connaissances et à de l'expérience qui s'acquièrent. L'auteur, ou tout autre collaborateur, qui a participé à la réalisation d'un projet peut les mettre à profit pour d'autres projets.

5. LES RÉSULTATS ET LES RETOMBÉES DU PROGRAMME

Après plus de dix ans d'existence, on peut affirmer que le programme a réussi à relever le défi. Il a aidé des professeurs à produire des ouvrages de qualité et intéressé ainsi des maisons d'édition à les publier.

Plus de 125 manuels ont été publiés jusqu'à maintenant. On en compte près de 100 en production et s'y ajoutent chaque année entre 20 et 25 nouveaux projets. Nous avons obtenu la collaboration de plus de 35 collèges et la participation de plusieurs centaines de spécialistes du milieu de l'enseignement et du marché du travail.

Par l'intermédiaire d'un «petit» programme de coopération avec les francophones hors Québec, qui favorise l'échange et le développement de matériel didactique, il nous est permis actuellement, en association avec des

représentants francophones, de différentes provinces, de réaliser des ouvrages pouvant répondre à une clientèle plus large. Ainsi, par exemple, en collaboration avec le collège de Saint-Jérôme, nous avons pu regrouper, autour d'un projet en techniques de garderie, des spécialistes du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba et du Québec. Nous avons mené d'autres projets en aéronautique, en transport... Nous en sommes à nos débuts.

En plusieurs occasions, le programme a des retombées importantes. Il permet d'atteindre des objectifs complémentaires qui s'inscrivent dans le sens de la mission du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, à savoir :

- la diffusion d'un enseignement de qualité;
- la francisation de l'enseignement et du monde du travail;
- le développement d'une tradition d'écriture chez les professeurs;
- l'établissement de standard de qualité dans l'élaboration de matériel didactique;
- l'encouragement à l'édition d'ouvrages techniques en français.

En conclusion, on peut retenir que le succès du programme repose sur la qualité des ouvrages subventionnés ainsi que sur les avantages et la satisfaction qu'en retirent tous ceux qui participent à leur réalisation.